CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 5 mars 2024 par le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant application et modifications de dispositions budgétaires et comptables', portant le numéro 75.807/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 5 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AFDYPDAAI-HFIAHVT‡